ALCOOL-INFO

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

TAUX DE CDT

Par Slmc Postée le 06/08/2021 15:00

Bonjour ! J’ai récupéré mon permis depuis un an et j’ai une seconde visite de commission médicale pour alcool au volant (suspension 4 mois). J’ai reçu mes résultats de prise de sang indiquant un taux à 1,7% avec comme valeur de référence < ou = à 1,7 et comme seuil décisionnel 2%. Seulement, je lis sur le net que 1,7% = alcoolique. J’ai mon rdv à la commission le 20 août. Est ce que vous pensez qu’on va me reprendre mon permis ? Merci d’avance

---

Mise en ligne le 10/08/2021

Bonjour,

Vos examens sanguins indiquent un dosage CDT à 1.7% avec un seuil décisionnel à 2%. Votre résultat est donc en dessous du seuil décisionnel exprimé par le laboratoire d'analyse. Pour information , les valeurs de références dépendent de la méthode utilisée par le laboratoire d'analyse biologique. Cette valeur est indicative et a pour but de donner un indicateur à la commission médicale qui, elle seule, pourra décider en fonction de cet examen mais aussi en fonction du contexte de votre dossier si vous êtes en mesure de garder votre permis.

Votre prochaine visite ayant lieu le 20 août, il pourrait être utile pour vous d'effectuer un examen sanguin juste avant cette visite car le taux de CDT diminue de moitié 2 semaines après la dernière consommation d'alcool. Nous vous invitons donc à évaluer là où vous en êtes de vos consommations pour agir au mieux en fonction de votre objectif.

N'hésitez pas à demander conseil à votre médecin traitant ou à votre laboratoire d'analyse en ce qui concerne l'interprétation des examens prescrits.

Si vous sentez que vous avez besoin d'aide en ce qui concerne la gestion de votre consommation d'alcool , n'hésitez pas à contacter nos écoutants, ils sont disponibles 7j/7 de 8h à 2h du matin pour une écoute bienveillante et non jugeante au 0980 980 930 (appel non surtaxé) ou par tchat depuis notre site internet.

Bien cordialement,